

Rions pour ne pas pleurer

« Rire, c'est bon pour la santé » voilà le souvenir impérissable laissé par un conseiller fédéral que l'exclamation a rendu célèbre. Et nous les retraités, nous avons bien besoin ces temps de nous requinquer, vu les votes majoritaires aux Chambres fédérales:

*assouplissement du droit du bail en faveur des propriétaires.

*refus de l'initiative PS pour l'allègement des primes d'assurance maladie, refus même du Conseil des Etats (22 voix contre 20) du contreprojet moins généreux certes mais allant dans le même sens.

*pour AVS21, l'âge de la retraite s'appellera désormais « âge de référence » - c'est plus souple n'est ce pas ? - il augmentera pour la première fois le 1er janvier 2025 pour les femmes nées en 1961.

*refus de dépénaliser l'avortement.

*Enfin, poison sur le gâteau, refus d'adapter les rentes AVS à une pleine compensation de l'inflation, soit 3%. Pourtant, en novembre dernier, Conseil national et Conseil des Etats, dans un élan réaliste, avaient intimé au Conseil fédéral d'élaborer un projet dans ce sens. Mais en février, les mêmes si déterminés ont joué les capricieux, ont fustigé des dépenses jugées inutiles et envoyé balader ces 168 ou 84 francs par an promis, par 21 voix contre 20 au Conseil des Etats, 97 voix contre 92 et une abstention au National. Refus sans état d'âme le jour même où ces mêmes élus ont proposé... d'adapter leurs propres indemnités à l'inflation!

La saga du chantier du deuxième pilier

Notre système permet que les cotisations payées par les employeurs et les employées financent un salaire différé: la retraite.

La LPP, loi qui régit le deuxième pilier, fut votée en 1975 et n'est pas construite sur la solidarité comme l'AVS. Le deuxième pilier capitalise à ce jour plus de mille milliards de francs. Et pourtant les rentes futures baissent. En effet, les revenus boursiers sur lesquels compte ce système ont connu des baisses de rendement.

Afin d'assurer des rentes équilibrées et sûres, un accord avait été négocié entre l'USS et certains milieux patronaux. Il s'agissait de développer une solidarité en demandant une participation modeste aux

hauts revenus jusqu'à 860'000 francs. Ce projet était soutenu par le Conseil fédéral. Les Chambres n'en ont pas voulu. Oubliées les belles promesses faites aux femmes dans la campagne AVS21! Le taux de conversion va baisser drastiquement dans la part obligatoire de la LPP pour les rentes futures et les élus s'écharpent sur des «compensations» destinées à certaines catégories de futurs retraités car l'idée d'une solidarité comparable à celle de l'AVS révulse le Centre, le PLR, l'UDC et les Verts libéraux. Le projet est donc devenu inacceptable pour la gauche. Un referendum est annoncé.

L'AVIVO fête cette année ses 75 ans. Elle n'a cessé de se battre en faveur de l'AVS afin d'obtenir des améliorations. Aussi, elle ne se laisse pas décourager. Dans notre pays, aucune amélioration sociale n'a été obtenue sans un vrai combat.

L'AVIVO poursuit donc sa lutte pour une amélioration des rentes, par exemple pour une 13e rente AVS, sans oublier le défi de corriger enfin l'inacceptable différence entre rentes AVS minimales et maximales.

Votre présidente, Christiane Jaquet-Berger